

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous permettre de le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE NEXT GENERATION (Parts IC-EUR)

N° ISIN : LU1961857478

Un Compartiment de Sycomore Fund Sicav,
Ce Compartiment est géré par Sycomore Asset Management

Créateur | Sycomore Asset Management

Site Internet | www.sycomore-am.com

Coordonnées | Appelez au +33 (01) 44.40.16.00 afin d'obtenir de plus amples informations.

Autorité compétente | Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés | 03/08/2023

Mise en garde

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type | SYCOMORE NEXT GENERATION est un Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'investissement à capital variable) de droit luxembourgeois.

Durée | Le Compartiment a été créé le 29/04/2019. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs | La stratégie d'investissement de SYCOMORE NEXT GENERATION (libellé en EUR) est socialement responsable et repose sur une allocation discrétionnaire de son actif net entre plusieurs classes d'actifs, sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans. Les deux principaux moteurs de performance sont : (1) Une stratégie « actions », exposant entre 0 et 50 % de l'actif net aux actifs suivants : actions internationales de toutes capitalisations et de tous secteurs, y compris les pays émergents, instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré permettant une exposition ou une couverture à différents secteurs, zones géographiques ou capitalisations et, à titre accessoire, OPCVM offrant une exposition aux marchés internationaux, y compris aux marchés émergents. Cela inclut le risque action des obligations convertibles. (2) Une stratégie « rendement obligataire », exposant 0 à 100 % de l'actif net aux actifs suivants : obligations et autres titres de créance internationaux, y compris ceux de marchés émergents, et d'émetteurs publics ou privés de toutes notations, voire non notés par les agences de notation standard (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings), instruments dérivés, y compris, entre autres, les instruments à terme standardisés, options et instruments dérivés négociés de gré à gré ayant comme sous-jacents des obligations cotées sur des marchés réglementés internationaux ou des indices obligataires, en exposition ou en couverture, et, à titre accessoire, OPCVM offrant une exposition aux obligations, y compris à haut rendement. Dans ce cadre, jusqu'à 50 % de l'actif net pourra être exposé directement (et indirectement via des OPCVM, avec une limite de 10 %) à des obligations à haut rendement (notées au maximum BBB- ou équivalent par au moins l'une des trois agences de notation), tandis que l'exposition à des obligations non notées par au moins une des trois principales agences de notation (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings) est plafonnée à 30 % de l'actif net. L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque de crédit de l'émetteur ; ainsi, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ou exclusivement sur des notations émises par les agences précitées.

Enfin, le Compartiment peut être exposé entre 0 et 100 % aux actifs monétaires suivants afin de protéger le portefeuille contre des conditions de marché défavorables : titres négociables à court terme d'émetteurs du secteur public ou privé notés au minimum A ou notation équivalente par les agences de notation susmentionnées ou l'équivalent sur la base des recherches de la société de gestion et, à titre accessoire, OPCVM monétaires. L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux notations des agences pour évaluer le risque crédit des émetteurs. Jusqu'à 50 % de l'actif net du Compartiment sera exposé au risque de change sur toutes les devises de l'univers d'investissement. L'exposition globale de l'actif net aux marchés émergents est limitée à 50 %. Ces moteurs de performance pourront être complétés par une stratégie accessoire exposant entre 0 et 10 % de l'actif net à des OPCVM appliquant des stratégies de rendement absolu et faiblement corrélés aux indices de marché. Des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré pourront être utilisés pour des besoins de gestion, sans possibilité de surexposition. Ces instruments seront utilisés en complément ou en couverture des investissements en actions ou obligations libellés en devises autres que l'euro, le risque de change faisant l'objet d'une gestion discrétionnaire par Sycomore AM. L'exposition du Compartiment aux marchés à terme est plafonnée à 100 % de ses actifs nets. Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.

Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre propre méthodologie « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable constitue un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), une approche thématique (défis que pose la nouvelle génération s'articulant autour de quatre axes, à savoir le bonheur au travail, l'environnement et le changement climatique,

l'évolution de la société et l'inclusion et l'utilisation durable des technologies), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le vote en assemblée générale), et les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG). L'univers d'investissement éligible du Compartiment est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers d'investissement initial, c'est-à-dire les actions internationales et couvertes par notre processus d'analyse ESG. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le prospectus du Fonds et dans notre Politique d'engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Indice de référence | Sans objet. Le Compartiment est sous gestion active et fait référence à l'EONIA capitalisé (à partir du 1er janvier 2021, à l'indice €STR) uniquement pour le calcul de la commission de performance. Dans le

cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment, lequel ne suit ni ne réplique aucun indice de référence.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat | Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour de valorisation »).

Destiné aux investisseurs particuliers | Sycomore Next Generation est destiné à n'importe quel type d'investisseurs

Dépositaire | BNP PARIBAS, succursale du Luxembourg

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur liquidative ou tous autres renseignements, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



À risque plus faible

À risque plus élevé

L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 5 ans

Le risque réel peut varier considérablement si vous encaissez les sommes d'argent avant l'échéance et votre placement pourrait vous rapporter moins.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 3 sur 7, qui est la catégorie de risque faible à modéré. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de liquidité | En cas de très faibles volumes d'échanges, des ordres d'achat ou de vente peuvent entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant affecter la valeur liquidative.

Risque de crédit | Le défaut d'un émetteur ou une dégradation de sa qualité de crédit peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie | Étant donné que le Compartiment n'offre aucune protection contre les évolutions du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants en euros) |

Ce que vous obtiendrez sur ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché à l'avenir est incertaine et ne peut être calculée avec précision. Les scénarios favorables, modérés et défavorables sont des illustrations utilisant la pire, la moyenne et la meilleure performance du produit sur les 10 dernières années. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario vaut pour les investissements à 1 et 5 ans.

Durée de détention recommandée : 5 ans		Exemple d'investissement : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (durée de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	7 160 €	7 120 €
	Rendement moyen annuel	-28,40 %	-6,56 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	8 500 €	8 660 €
	Rendement moyen annuel	-15,00 %	-2,84 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	10 070 €	11 260 €
	Rendement moyen annuel	0,68 %	2,41 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais	11 410 €	13 460 €
	Rendement moyen annuel	14,05 %	6,13 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et décembre 2022. Le scénario modéré s'est produit pour un investissement entre décembre 2016 et décembre 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre janvier 2015 et janvier 2018.

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Ce Compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts séparés de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des frais supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera leur incidence sur votre investissement. Si vous investissez dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation boursière, le présent document ne tient pas compte des frais du contrat.

Frais au fil du temps (montants en euros) I

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de frais. Ces montants dépendent de la durée d'investissement, de la détention du produit et de l'évolution du produit. Les montants indiqués sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- La première année, vous récupérez le montant de votre investissement (0 % de rendement annuel). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 EUR.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (durée de détention recommandée)
Total des frais	471 €	1 429 €
Incidence annuelle des frais (*)	4,76 %	2,48 % chaque année

(*) Il illustre la façon dont les frais réduisent votre performance chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez pendant la période de détention recommandée, votre rendement moyen annuel devrait être de 4,88 % avant imputation des frais et de 2,41 % après imputation des frais.

Nous pouvons partager une partie des frais avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'ils vous fournissent. Ils vous informeront du montant.

Composition des frais I

Frais ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	3,00 % du montant payé lorsque vous investissez. C'est le maximum que vous serez facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	300 EUR
Frais de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous le vend peut vous les facturer.	0 EUR
Frais courants prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,82 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais réels de l'année dernière.	80 EUR
Coûts de transaction	0,58 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	56 EUR
Frais accessoires prélevés dans certaines circonstances		
Commission de performance	sur les performances supérieures à l'indice €STR calculé +2,00 % Le montant réel variera en fonction de l'évolution de la performance de votre investissement. L'estimation du coût agrégé ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	35 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins 5 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui conseille sur ce produit ou (iii) d'une personne qui le vend en adressant un courrier électronique ou postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : Veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par e-mail () ou par courrier postal, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du service des risques et de la conformité - SYCOMORE AM - Service à la clientèle). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont tous frais compris.

Vous trouverez des informations relatives aux critères environnementaux et sociaux promus par le présent Compartiment qui relève de l'article 8 du règlement SFDR dans sa Déclaration précontractuelle au règlement SFDR, disponible sur : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et de la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, sous réserve (i) qu'il ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et qu'il ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de justice ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame la médiatrice ou Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org